



PRÉFET DU LOIRET

**Le PRÉFET**

Orléans, le 31 Mars 2020

Madame le Maire,

Dans le cadre de la crise du COVID-19, vous m'avez saisi de la situation des salariés de l'établissement d'AMAZON situé à Saran.

L'Unité départementale du Loiret de la Direccte est en contact permanent avec les représentants du personnel, les délégués syndicaux et les représentants de la direction depuis le 18 mars dernier. De plus, l'inspecteur du travail est depuis le 30 mars officiellement saisi des points de désaccord entre la direction et les représentants du personnel concernant les mesures adoptées afin d'assurer la protection de la santé et de la sécurité des salariés dans le cadre du plan de continuité d'activité. Cette société indique avoir mis en place de sérieuses mesures de protection de ses salariés.

Par ailleurs, en application des mesures gouvernementales, AMAZON n'a pas à se cantonner à la distribution de produits de première nécessité.

Mes services suivent avec la plus grande attention cette entreprise et ont pu échanger avec plusieurs de ses responsables nationaux, afin que le dialogue social y soit apaisé et fructueux.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à mes sentiments les meilleurs. *Nls pm*

*Corhiang*

  
Pierre POUËSSEL

Mme Maryvonne HAUTIN  
Maire de SARAN  
Place de la Liberté

45774 SARAN

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 - Accueil du public du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Standard : 02.38.81.4000 - Télécopie : 02.38.81.40.19 - Site internet : [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)